

## CQP Trieur

### Qu'est-ce que le certificat de Qualification Professionnelle «Trieur» ?

Le [CQP](#) « Trieur » est une certification, créée et reconnue par la branche professionnelle des [Activités du déchet et de la propreté urbaine](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier de Trieur exigées au sein de l'ensemble des entreprises de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles.

Voir la fiche Certif Info du [CQP « Trieur »](#).

## Quels sont les avantages ?



### Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

### Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

### Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de la [FNADE](#), l'organisme certificateur de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine.

## Quelles sont les missions du Trieur ?



Le titulaire du CQP « Trieur » effectue le tri des catégories des déchets via les outils/équipements en appliquant les consignes de sécurité et les règles de tri. Il doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Assurer la préparation, ouverture et fermeture et du site
- ✓ Gérer la surveillance et sécurité du site
- ✓ Contrôler la régulation du flux d'entrée et de sortie des usagers sur le site
- ✓ Orienter et conseiller les usagers sur le tri et le fonctionnement de la déchèterie
- ✓ Contrôler le déchargement
- ✓ S'occuper de le gestion et suivi des rotations de bennes
- ✓ Gestion administrative
- ✓ Alerter de tout incident, accident et anomalie à sa hiérarchie selon les procédures en vigueur

## Quelles sont les activités validées par le CQP ?



Le trieur doit être capable de maîtriser les activités suivantes :

Liste des activités	Modalités d'évaluation des activités
A1. Prise de poste et fin de poste en centre de tri des déchets	Mise en situation professionnelle du départ du vestiaire à la cabine de tri; Entretien avec le jury d'un cas pratique.
A2. Entretien de son poste de travail en cabine de tri	Mise en situation professionnelle du départ du vestiaire à la cabine de tri; Entretien avec le jury d'un cas pratique.
A3. Identification des matières arrivant sur le tapis de tri	Mise en situation professionnelle en cabine de tri; Entretien avec le jury à partir d'un cas pratique.
A4. Tri des déchets arrivant sur le tapis de tri	Mise en situation professionnelle en cabine de tri; Entretien avec le jury à partir d'un cas pratique.
A5. Communication avec l'équipe du centre de tri	Cas pratique présenté à l'oral.

## Quels sont les emplois accessibles ?



Le titulaire du CQP « Trieur » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Trieur
- ✓ Récupérateur
- ✓ Agent de récupération et de recyclage
- ✓ Agent de traitement des déchets
- ✓ Recycleur

## Comment obtenir et financer le CQP ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

### La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine.](#)

---

## Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

---

## Qui contacter pour aller plus loin ?

### Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Tireur » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

### Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de la [FNADE](#), l'organisme certificateur de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine.

### Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Trieur ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).